

DECISION DU PRESIDENT.CA 013-2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande d'adhésion de la Direction de la recherche, de l'innovation et des études doctorales

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver l'adhésion à l'association CAP ANR pour l'année 2021.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé le 5 Février 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 5 Février 2021

UNIVERSITE ANGERS

UNIVERSITE D'ANGERS

40 RUE DE RENNES

49035 ANGERS

N° TVA IC : FR0X194909701

N° Siret / Siren : 19490970100303

Code service :

BC/OS (référence à rappeler lors de la facture)

n° **4500199017**

Date d'émission: 28.01.2021

Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Association CAP ANR Conseil Appuis Appels Projets
Nationaux de Recherche
46 AV FELIX VIALLET
38031 GRENOBLE
Tél : 04 76 57 47 60 Fax : Réf : 21518

Facturation*

UNIVERSITE D'ANGERS
SERVICE FACTURIER
40 Rue de Rennes BP 73532
49035 Angers cedex
Tél : Fax :

Livraison

UNIVERSITE D'ANGERS
SERVICE FACTURIER
40 Rue de Rennes BP 73532
49035 Angers cedex
Tél : Fax :

Emetteur

Contact : Pouleau Emilie

Tél :

Fax :

E-mail : emilie.pouleau@univ-angers.fr

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 88083731500014

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Adhésion 2021 à l'Association CAP ANR	01.02.2021	1	400,00	400,00	0,00	XC.02

Montant HT 400,00 EUR
Montant TVA 0,00 EUR
Montant TTC 400,00 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	A911190	911190	NA	

Responsable

Nom et qualité

Signature

Visas

Pour acceptation des conditions

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature